



## DÉCISION n° 2022/121 458

République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
Service juridique

**Objet :** attribution du marché « Travaux de mise en accessibilité pour la Ville de Vauvert sur cinq sites distincts »  
Lot n° 1 – Démolitions – Gros œuvre – VRD – Signalétique

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1 relatifs aux marchés publics passés selon la procédure adaptée,

**VU** la délibération n° 2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé et notamment pour décider de la préparation, de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

**VU** l'arrêté n° 2020/07/1048 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions de Madame Annick Chopard, adjointe au maire,

**CONSIDÉRANT** l'appel public à la concurrence affiché en mairie le 10 octobre 2022 et, à la même date, envoyé à la publication sur le BOAMP, le Site Internet de la Ville et le Site [webmarche.adullact.org](http://webmarche.adullact.org),

**CONSIDÉRANT** les résultats de la consultation des entreprises ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** le lot n° 1 (Démolitions – Gros œuvre – VRD – Signalétique) du marché « Travaux de mise en accessibilité pour la Ville de Vauvert sur cinq sites distincts » est signé entre la commune de Vauvert et la SASU CONSTRUCTION MACONNERIE GENERALE (CMG), 195 chemin des Loubes, 30800 Saint-Gilles.

L'offre est retenue pour un montant total de 121 626,05 euros HT soit, 145 951,26 euros TTC, correspondant, pour la tranche ferme, à la seconde variante libre présentée par le candidat ; pour la tranche optionnelle 1 (foyer communal de Gallician et Centre sportif Robert Gourdon) à la solution de base de la consultation, et pour les tranches optionnelles 2 (Ecole du Coudoyer) et 3 (Ecole de la Libération) à la première variante libre du candidat.

L'offre est déclinée comme suit :

Tranche ferme : foyer communal de Gallician et Centre sportif Robert Gourdon	48 916,85 euros HT	58 700,22 euros TTC
Gallician	45 160,85 euros HT	54 193,02 euros TTC
Centre sportif Robert Gourdon	3 756,00 euros HT	4 507,20 euros TTC
Tranche optionnelle 1 : cimetière	36 822,20 euros HT	44 186,64 euros TTC
Tranche optionnelle 2 : école du Coudoyer	10 483,00 euros HT	12 579,60 euros TTC
Tranche optionnelle 3 : école de La Libération	25 404,00 euros HT	30 484,80 euros TTC

**Article 2 :** Les conditions techniques et financières de l'exécution de la mission sont fixées par le marché signé par les parties.

**Article 3 :** La dépense afférente au marché sera imputée au budget communal comme suit :

Centre sportif Robert Gourdon : 21-2135T03-411-504

Cimetière : 21-2135T05-026-504

Foyer communal de Gallician : 21-2135T04-339-504

Ecole du Coudoyer : 21-2135T01-211-504

Ecole de la Libération : 21-2135T02-212-504.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 26 DEC. 2022

*Pl le maire,  
L'adjointe déléguée aux finances,  
aménagement urbains, voirie, travaux,  
réseaux eaux et assainissement, patrimoine  
et cimetières,*



**Annick Chopard**